

BAHAMAS

L'État s'apprête à commettre un homicide le jour de l'Épiphanie

Index AI : AMR 14/01/00

Amnesty International a déclaré ce mercredi 5 janvier 2000 qu'en prévoyant de pendre un condamné le 6 janvier, jour de l'Épiphanie, l'État des Bahamas faisait une fois de plus la preuve de sa détermination à procéder à des homicides.

« Cette exécution, qui doit avoir lieu le jour de la fête religieuse qui commémore la venue des Rois mages auprès de l'Enfant Jésus, rappellera de manière brutale la position des Bahamas sur le droit fondamental à la vie », a souligné l'Organisation.

Deux hommes devaient être pendus ce jour-là mais Amnesty International vient d'apprendre que l'un d'entre eux, John Higgs, s'est suicidé, sans doute aux environs de deux heures ce matin.

Pour Amnesty International, *« ce geste illustre la sauvagerie de la peine capitale quand, aux conditions de vie infrahumaines des condamnés à mort, vient s'ajouter la torture psychologique que constitue le fait de devoir subir un meurtre commis de sang froid. »*

« Les prisonniers incarcérés dans le quartier des condamnés à mort ont été reconnus coupables de crimes odieux mais la société ne peut cautionner le meurtre de personnes sans défense, quelle que soit la gravité du geste qu'elles ont commis. De tels homicides nous condamnent tous à vivre dans un monde qui cautionne officiellement la barbarie et qui adopte la morale des meurtriers. »

Amnesty International s'est jointe à plusieurs organisations nationales et régionales, et à des particuliers, pour exhorter le gouvernement des Bahamas à chercher

d'autres moyens que la peine capitale pour lutter contre la criminalité violente, d'autant plus qu'il n'a jamais été démontré que cette sanction réduit le nombre de crimes de sang.

L'Organisation s'est dite à plusieurs reprises préoccupée par le fait que, en violation des obligations internationales des Bahamas, une date avait été fixée pour l'exécution des deux hommes alors que la Commission interaméricaine des droits de l'homme n'avait toujours pas statué sur le recours que les deux condamnés avaient formés devant elle.

« Selon certaines informations, ces appels devaient être examinés en février 2000. Or, l'un des deux condamnés s'est déjà ôté la vie et l'autre risque d'être mort cette date. »

« Cette situation tourne en dérision le système interaméricain de protection des droits fondamentaux », a souligné Amnesty International, tout en priant instamment les autorités des Bahamas de suspendre l'exécution tant que la Commission ne se sera pas prononcée sur les recours qui lui ont été présentés.

L'Organisation a également appelé les autorités à commuer toutes les condamnations à mort et à décréter un moratoire sur le recours à la peine capitale, en vue de son abolition totale.

« La plupart des élus aux Bahamas n'osent pas remettre en question ouvertement la peine de mort de peur de s'opposer à l'opinion publique, a souligné l'Organisation. Cette absence de volonté politique rend les responsables de ce pays complices de la violence et suscite des inquiétudes quant à l'importance que les autorités de ce pays attachent aux droits humains. »

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Complément d'information

Le nombre de prisonniers incarcérés dans le quartier des condamnés à mort aux Bahamas est estimé à 19. Les deux dernières exécutions ont été celles de Trevor Nathaniel Pennerman et Richard Woods, pendus le 15 octobre 1998. L'une des pendaisons avait été bâclée, le condamné ayant été pratiquement décapité. David Mitchell doit être pendu demain matin à 6 h 30. n

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler le service de presse d'Amnesty International au 44 171 413 5566.

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty
International - ÉFAI -